

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Pays de la Loire
110, rue de Frémur
49000 Angers
02 41 39 48 98
paysdelaloire@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE DE COMMER

2 rue des Acacias
53470 Commer
02 43 00 45 30
accueil@commer.fr
<https://commer.fr/>

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

Notre-Dame de l'Assomption

Commer



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Restaurons ND de Commer

◆◆ LE PROJET

Notre-Dame de Commer a subi les désagréments du temps et demande aujourd'hui une attention bien particulière. Bien qu'une collecte ait été lancée en 2017 en faveur de sa toiture, il est nécessaire aujourd'hui de restaurer ses décors architecturaux d'une grande valeur. La campagne se concentre sur la sauvegarde de ses vitraux et de la rosace sud. Cette dernière présente des désordres structurels importants. Des interventions ciblées sur la dépose des verrières et de leur restauration en atelier ainsi que de la taille de pierre sur les éléments de décor de la rosace sud sont indispensables. D'autres interventions plus ponctuelles sont prévues dans le programme de travaux, notamment la réfection des enduits de la façade sud et du cadran. Les aiguilles de ce dernier, ainsi que ses éléments en bronze et en quincaillerie seront restaurés.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église a été entièrement reconstruite au XIXe siècle sur

l'emplacement d'une église du XIe siècle qui était plus petite et ne correspondait plus aux besoins de l'époque. Le transept, le chœur et les chapelles furent élevés de 1884 à 1887. Le curé de l'époque s'occupa alors de l'aménagement intérieur. Il s'adressa à un peintre verrier réputé de Paris, M. Charles Champigneulle, pour exécuter les vitraux des deux grandes rosaces du transept, signes d'une cathédrale. Le maître verrier réalisa une œuvre d'art de très haute valeur qui fait l'admiration de tous les visiteurs encore aujourd'hui.

De beaux vitraux, exécutés par l'Atelier Alleaume de Laval, une chaire, un chemin de croix imposant et un autel sculpté en bois vinrent garnir l'intérieur du monument.

Témoignage de la foi de nos ancêtres, élément du patrimoine local, cet édifice représente une somme non négligeable d'efforts et de générosité de la part des paroissiens pauvres à l'époque de sa construction.

Montant des travaux	91 332
Objectif de collecte	10 000
Début des travaux	Décembre 2023



Crédit photos © Commune de Commer

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de Notre-Dame de l'Assomption

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/132491

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Pays de la Loire, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
Notre-Dame de l'Assomption**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre